



➤ **DEL231123-55 – EVOLUTION DES TARIFS ET AVENANT AU CONTRAT RELATIF A L'HEBERGEMENT DU SITE INTERNET DE LA COMMUNE**

Le Maire rappelle que la collectivité a signé un contrat en 2018 avec LA MONTAGNE (CENTRE France) ET NET15 pour la mise en place de son site internet.

Le Maire donne lecture d'un courrier de CENTRE France qui nous informe de la hausse du prix de l'hébergement à l'échéance de 2024, suite à la mise en place de 3 serveurs géographiquement éloignés et la hausse globale des matières premières et de l'énergie.

Ainsi, l'hébergement passe de 288 € HT/an à 468 € HT/an.

Un avenant doit être signé afin de formaliser cette augmentation et la modification de l'article 7 relatif aux conditions financières du contrat.

Entendu l'exposé, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise le Maire à signer l'avenant.

Les crédits nécessaires à la dépense seront inscrits au budget.

*Séance levée à 20h00*

Le Maire,



Stéphane ROUSSEAU

La secrétaire de séance,



Tiffany THÉBEAU